

GUIDE PRATIQUE | BALUCHONNAGE

Baluchonnage : comprendre le prix et les financements

Décrypter un devis, vérifier les aides et calculer le reste à charge sans promesse trompeuse.

MEDIWALK®

Des repères clairs pour préparer le relais à domicile.

L'essentiel

Il n'existe pas de tarif national unique. La durée, les nuits, les déplacements, les repas, le niveau de surveillance et l'organisation du service influencent le prix.

Ce guide en 3 repères

Lire le devis ligne par ligne

Le devis doit distinguer la prestation, les frais annexes, les dépenses du relayeur, les règles d'annulation et le reste à charge estimé. Demandez ce qui se passe si la mission doit être interrompue.

Les financements à vérifier

L'APA ou la PCH peuvent participer selon la situation et la décision de l'organisme compétent. Des aides locales, une caisse de retraite ou une complémentaire peuvent parfois intervenir.

Ne pas présumer une aide

Une possibilité évoquée oralement n'est pas un accord. Attendez une confirmation écrite précisant le montant, la période couverte et les justificatifs à conserver.

Préparer la démarche

Ne pas présumer une aide

Une possibilité évoquée oralement n'est pas un accord. Attendez une confirmation écrite précisant le montant, la période couverte et les justificatifs à conserver.

Préparer le dossier

Réunissez le devis, le plan d'aide, les notifications existantes et les coordonnées du service. Comparez le coût total avant et après les aides effectivement accordées.

À retenir

La disponibilité, le prix et les financements doivent toujours être confirmés par écrit pour la situation concernée.

Questions fréquentes

Combien coûte un baluchonnage ?

Le prix dépend du service, de la durée et des besoins. Demandez un devis complet.

L'APA peut-elle financer le relayage ?

Certaines prestations peuvent entrer dans un plan d'aide ou une majoration, après décision du département.

Le crédit d'impôt s'applique-t-il toujours ?

Non. Il dépend de la prestation, du statut de l'organisme et de la situation fiscale.

Une caisse de retraite peut-elle participer ?

Parfois, selon ses règles d'action sociale et après étude du devis.

Que doit contenir le devis ?

La durée, les horaires, les frais, les nuits, les dépenses annexes, l'annulation et le reste à charge estimé.

Sources officielles

Décret n° 2025-827 du 19 août 2025 - Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/8/19/TSSA2510077D/jo/texte>

Avoir du temps libre : relayage et répit à domicile

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/se-preserver/avoir-du-temps-libre>

APA à domicile et majoration pour le répit

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

Plateformes d'accompagnement et de répit

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/les-plateformes-d-accompagnement-et-de-repit>

Contenu informatif, sans diagnostic ni promesse de financement. En cas d'urgence ou de danger immédiat, contactez le 15 ou le 112.

Version web : <https://www.mediwalk.fr/baluchonnage-prix-financement-aides.html>